

Réunion électronique du 12 mai 2023

---

Procès-verbal N° 34

---

Présidence M. B. MAY

---

Présents : MM. L. ERAY, M. PINGUET

---

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### 1 – COUPES DEPARTEMENTALES

#### **COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1/2 finale : 21 mai 2023**

RC NEVERS CHALLUY SERMOISE R3 / NEVERS BANLAY R3

Faute d'accord entre les deux clubs et suite aux impératifs invoqués par le RC NEVERS CHALLUY SERMOISE (engagement de longue date de ses équipes jeunes à un tournoi dans le Sud de la France occasionnant une participation onéreuse de 4200€), la Commission des Compétitions Séniors fixe la rencontre à 17h30.

Le Président  
Bernard MAY



Le secrétaire de séance  
Michel PINGUET



*« Pour le bon déroulement des épreuves, les réclamations par dérogations aux dispositions de l'article 190 des R.G. concernant les délais, doivent être interjetées dans un délai de 48 heures franches à partir de la notification ou de la parution des décisions contestées. Ce délai de 48 heures s'applique également pour une réclamation en appel. »*